



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 février 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dans le cadre du processus de Wiesbaden, le Gouvernement allemand a tenu, à Wiesbaden (Allemagne) les 3 et 4 décembre 2013, une deuxième conférence d'information du monde de l'industrie sur la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité, qui portait essentiellement sur la sécurité biotechnologique. Cette conférence internationale a été organisée en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement et le programme de sensibilisation de l'Union européenne sur le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage, lequel était représenté par l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations.

Dans sa résolution [1977 \(2011\)](#), le Conseil de sécurité a expressément engagé le Comité 1540 à tirer parti de toute expertise utile, offerte notamment par la société civile et le secteur privé (par. 12). Le monde de l'industrie joue donc, en tant qu'acteur et partenaire, un rôle important dans la lutte contre le transfert d'armes de destruction massive à des acteurs non étatiques.

La conférence a été l'occasion d'un échange de vues animé et approfondi sur les questions de sécurité biotechnologiques dans le contexte des politiques relatives à la non-prolifération. Elle a permis à ses 70 participants de mieux appréhender les motifs et les objectifs des différentes parties prenantes : les représentants du monde de l'industrie ont pu mieux comprendre les raisons de l'adoption de la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité et se familiariser avec ses dispositions, son application et les travaux du Comité 1540, tandis que les participants issus de gouvernements, d'organisations internationales et du monde universitaire en ont appris davantage sur les problèmes qui se posent dans ce secteur et sur les pratiques et initiatives de celui-ci.

Le résumé des résultats de ces débats constructifs figure en annexe à la présente lettre, dans un rapport qui a été rédigé sous notre responsabilité (voir annexe). Nous vous saurions gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité et de le porter à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Heiko Thoms



**Annexe à la lettre datée du 3 février 2014 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Risques, défis et ripostes : les pratiques efficaces du monde
de l'industrie en matière de lutte contre les risques biologiques**

**Conférence organisée à l'appui de l'application
de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité**

3 et 4 décembre 2013, Wiesbaden (Allemagne)

Le monde de l'industrie peut jouer, en tant qu'acteur et partenaire, un rôle important dans la lutte contre le transfert d'armes de destruction massive à des acteurs non étatiques, car l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité lui incombe souvent directement. C'est pourquoi, dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil a expressément engagé le Comité 1540 à tirer également parti de toute expertise utile, offerte notamment par la société civile et le secteur privé (par. 12).

Le Gouvernement allemand a accueilli, à Wiesbaden en avril 2012, la première conférence internationale d'information du monde de l'industrie sur la résolution 1540 (2004), qui visait à renforcer le partenariat entre les gouvernements et le secteur industriel en général. Organisée elle aussi en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et le programme de sensibilisation de l'Union européenne sur le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage, lequel était représenté par l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations, la conférence de Wiesbaden de 2013 a essentiellement porté sur les aspects de l'application de la résolution intéressant la sécurité biotechnologique.

Les quelque 70 participants étaient des représentants d'associations sectorielles internationales et nationales, d'entreprises multinationales, d'organisations régionales œuvrant dans le domaine de la sécurité biotechnologique, de gouvernements et de la société civile. Le Comité 1540 était représenté par deux de ses experts, et une déclaration a été faite au nom de son président, l'Ambassadeur Oh Joon.

La conférence est tombée à point nommé, comme en ont témoigné les débats animés tenus tout au long de ces deux jours sur de nombreuses questions liées à la lutte contre les armes biologiques telles que la non-prolifération, la lutte contre la prolifération et la gestion des conséquences, ainsi que sur d'autres initiatives multipartites concernant la gestion des risques biologiques. Plusieurs exposés ont été faits, notamment sur les thèmes suivants : présentation générale des obligations découlant de la résolution 1540 (2004) et du rôle du monde de l'industrie dans la lutte contre les risques et menaces biologiques (c'est-à-dire sensibilisation, prévention et protection, surveillance et détection, intervention et relèvement); impact de la mise en œuvre de mécanismes nationaux de contrôle des matières servant à la fabrication des armes biologiques, et contribution du monde de l'industrie à leur mise en place; convergence de la biologie et de la chimie et ses conséquences; régimes de non-prolifération chimique et biologique; conduite

responsable des activités de recherche dont les résultats peuvent avoir un double usage; recours, par les biologistes de garage, à la biologie de synthèse en libre accès en tenant compte des réglementations applicables au contrôle des exportations; mesures garantissant la fiabilité du personnel; codes de conduite applicables aux entreprises, aux institutions et au secteur industriel en général; responsabilité sociale des entreprises ou programme de vigilance éclairée et autoréglementation.

La conférence a été l'occasion d'un échange constructif sur la prise en compte des questions de sécurité biotechnologique dans la mise en œuvre des politiques de non-prolifération. Elle a permis, d'une part, aux représentants du monde de l'industrie de mieux comprendre les raisons de l'adoption de la résolution [1540 \(2004\)](#) et de se familiariser avec ses dispositions, son application et les travaux du Comité 1540, et, d'autre part, aux participants issus de gouvernements, d'organisations internationales et du monde universitaire d'en apprendre davantage sur les problèmes qui se posent dans ce secteur et sur les pratiques et initiatives de celui-ci.

Un débat dynamique a ensuite eu lieu entre les représentants du monde de l'industrie, d'associations régionales œuvrant dans le domaine de la sécurité biotechnologique, d'organisations internationales et de la société civile sur les aspects de la biotechnologie et des sciences de la vie intéressant la sécurité. Les participants ont estimé qu'il était nécessaire de poursuivre les efforts et de renforcer les synergies en vue d'accélérer l'application des dispositions de la résolution [1540 \(2004\)](#) touchant à la sécurité biotechnologique, mettant notamment en lumière les éléments suivants :

a) La grande diversité des réglementations en matière de sûreté et de sécurité et le fait que nombre de celles-ci se recoupent créent une situation d'une telle complexité que les activités de recherche-développement en biologie et la fabrication de vaccins en pâtissent fortement, non seulement dans les pays développés mais aussi dans les pays en développement, qui estiment qu'elle freine le développement économique et fait obstacle aux échanges commerciaux légitimes;

b) Les questions de sécurité sont mal connues, en particulier dans les milieux s'occupant de recherche-développement en biologie; il est donc nécessaire de faire œuvre de sensibilisation auprès des institutions et des personnes afin de préparer le terrain en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de réglementations nationales;

c) Il faut mettre au point des codes de conduite permettant de faire en sorte que le monde de l'industrie tienne systématiquement compte des questions de sécurité, en particulier dans les domaines non couverts par les réglementations;

d) La modification, intentionnelle ou non, de la classification des matières biologiques à surveiller accroît le risque de contournement des réglementations en vigueur en matière de sûreté et de sécurité des transports internationaux;

e) La réglementation régissant les activités des biologistes de garage en matière de génie génétique n'est pas la même en Europe et dans d'autres régions du monde;

f) Il est nécessaire d'évaluer en permanence les risques en matière de sûreté et de sécurité et de surveiller les activités de recherche dont les résultats peuvent avoir un double usage;

g) Les règles applicables au transfert de savoir-faire par le biais de la publication de travaux de recherche manquent de clarté et donnent lieu de ce fait à différentes interprétations; c'est notamment le cas des dérogations aux règles de contrôle des exportations lors de la publication de travaux de recherche fondamentale (théorique ou appliquée);

h) Il faut renforcer les synergies et la coordination entre les entités chargées d'appliquer, à l'échelle nationale, la résolution 1540 (2004), la Convention sur les armes biologiques, le Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la Santé et les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale relatives à la qualité des services vétérinaires, et favoriser une action concertée en vue de renforcer les capacités des États et leur prêter assistance; il pourrait également s'agir d'harmoniser les définitions et les concepts utilisés par les différentes parties prenantes dans ce domaine;

i) Il faut faciliter la coopération entre, d'une part, le monde de l'industrie et la société civile, et, d'autre part, les services chargés de l'application des lois, à l'échelon tant national qu'international (par exemple entre le Groupe de l'Australie et l'Organisation internationale de police criminelle);

j) Si les grandes entreprises peuvent veiller plus efficacement au respect des réglementations nationales et internationales, les petites entreprises peuvent tirer profit d'une interaction plus étroite avec les associations sectorielles et professionnelles du domaine de la sécurité biotechnologique; les États et les organisations internationales pourraient à cette fin faire plus largement connaître les activités que celles-ci mènent;

k) Il est possible d'améliorer la gestion des risques biologiques en Afrique en renforçant les activités de mobilisation sociale, de sensibilisation et d'éducation;

l) Les organisations internationales (y compris le Comité 1540) devraient créer de meilleures possibilités de coopération régionale et de partage des pratiques efficaces, dans le cadre de partenariats public-privé faisant participer la société civile;

m) Le Comité 1540 pourrait améliorer le cadre international de gestion des risques biologiques en recueillant des exemples de lois, de réglementations et d'initiatives volontaires (codes de conduite et directives sur la sûreté et la sécurité biotechnologiques émanant des organisations internationales) et en publiant la liste sur son site Web;

n) Il est nécessaire d'aller au-delà des activités de plaidoyer et de sensibilisation en vue d'assurer une application efficace (durable, efficiente et tenant compte des autres politiques en vigueur en matière de santé et de non-prolifération) des dispositions de la résolution 1540 (2004) intéressant la sécurité biotechnologique, en particulier en mettant en place, avec la participation de la société civile, des cadres nationaux de sûreté et de sécurité biotechnologiques.

Les débats ont mis en évidence les intérêts parfois contradictoires des pouvoirs publics, qui s'efforcent de maintenir un niveau élevé de sécurité, du monde de l'industrie, qui doit disposer de règles cohérentes pour pouvoir fonctionner, et des milieux scientifiques, qui veulent jouir de la plus grande liberté possible.

Dans les pays développés, la sûreté et la sécurité biotechnologiques sont généralement régies par des règles strictes, complétées par des codes de conduite

volontaires qui favorisent la compétitivité sur le marché. Les pays en développement et émergents, quant à eux, ont d'autres priorités politiques et des ressources plus limitées, et accordent une moindre importance aux questions de sécurité et de compétitivité des entreprises dans le domaine de la sécurité biotechnologique, si bien que la mise en œuvre des mesures prévues par la résolution 1540 (2004) est parfois considérée moins prioritaire que le règlement de problèmes économiques. Dans ce cadre, les débats ont fait ressortir le rôle que la société civile peut jouer à l'appui de la mise en œuvre de la résolution aux niveaux international, régional et national. Dans le même temps, il a été maintes fois souligné que tout contrôle ou toute réglementation concernant les matières servant à fabriquer des armes biologiques doivent être axés sur les risques et proportionnés, de manière à ne compromettre ni les échanges commerciaux légitimes ni les activités utiles et pacifiques de recherche-développement dans le domaine des sciences de la vie.

De fait, le monde de l'industrie aspire ardemment à disposer de règles et directives claires et simples et de règles du jeu qui ne favorisent personne. La diversité et la grande motivation des participants ont également mis en relief l'intérêt d'une démarche holistique englobant les initiatives individuelles et collectives visant à réduire les risques (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des laboratoires) liés à la science et à la technologie, aux matières biologiques et aux informations contenues dans les travaux de recherche, qui résultent soit d'une utilisation abusive à des fins hostiles soit de la contamination accidentelle des personnes et de l'environnement par des agents biologiques dangereux.

La mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004) et la participation de toutes les parties prenantes – en particulier du monde de l'industrie – lui tenant beaucoup à cœur, le Gouvernement allemand a lancé le processus de Wiesbaden, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement. Conscient de la nécessité de renforcer plus avant les possibilités de coopération avec le monde de l'industrie, il est disposé à poursuivre ce processus et à accueillir, seul ou avec d'autres entités, d'autres conférences, lesquelles pourraient se tenir à l'étranger, être organisées en coopération avec d'autres États, et pourraient être consacrées à un thème ou à une région en particulier.